



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-048 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Action Sociale – Intervenant social en gendarmerie – Demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les difficultés grandissantes rencontrées par les forces de sécurité et les élus du territoire face aux incivilités, aux comportements asociaux, aux difficultés relationnelles ou conflictuelles qui apparaissent de plus en plus dans certaines familles et qui ne revêtent pas toujours un caractère délictuel limitant l'action des uns et des autres. La période de pandémie que nous venons de traverser a également exacerbé la velléité de certaines personnes et amplifié certaines situations.

Monsieur le Président fait part d'une hausse de près de 11 % en 2021 de ces faits regroupés sous le vocable de violences intrafamiliales qui recourent tous les faits de violences se déroulant dans la sphère familiale. Pour le territoire de l'intercommunalité, ces violences ont représenté en 2021 128 interventions dont 89 sur le ressort de la Communauté de brigades de Bapaume-Bertincourt qui regroupe à elle seule 40 communes sur les 64 que compte le territoire.

Monsieur le Président évoque ensuite l'expérimentation menée par certains territoires qui vise à associer au travail de la gendarmerie un intervenant social qui vient épauler dans certaines situations le travail de la gendarmerie ou qui accompagne également les potentielles victimes dans leur parcours face à leur agresseur.

Monsieur le Président indique à l'assemblée communautaire que ce dispositif peut être financé au titre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) qui a vocation à soutenir des actions qui répondent aux orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 en partenariat avec les collectivités locales et le réseau associatif. Ce poste peut être également soutenu par le département du Pas de Calais au titre de sa politique sociale.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie qui aurait vocation à intervenir sur l'ensemble du périmètre communautaire et serait basé dans les locaux de la communauté de brigades de Bapaume-Bertincourt ;
- d'approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département du Pas de Calais sur le financement d'un poste d'intervenant social en gendarmerie ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-048 du 5/04/2022

Action Sociale – Intervenant Social en Gendarmerie

Demandes de subvention.